

# **Procès verbal du Conseil d'école de l'école maternelle M. Laurencin à Groslay, le 13 novembre 2018**

**Membres de l'équipe éducative :** mesdames Uséo, Marie, Chevalier, Baticle, Lecomte, Cointrel, Beaudoux et monsieur Pradels.

**Membres de l'équipe éducative excusés :** mesdames Duprez, Pasquier (poste E)

**Représentants des parents élus :** Mmes Boizard, Barouch, Sequeira, Couchot, El Founti, Kehili et M. Livolsi et Madruga

**Représentantes mairie :** madame Steinmann

**Monsieur Jean-Pierre Sarie, inspecteur de l'éducation nationale :** excusé

## **Ordre du jour**

### **Présentation des participants**

Remerciements à l'ensemble des participants du conseil d'école pour leur présence et à madame Boizard d'accepter d'être la secrétaire de ce premier conseil d'école. Pour aider à la rédaction du compte-rendu, mémoire et outil de circulation de l'information dans l'école, une trame du conseil d'école est donnée, ce qui permet de suivre et participer plus facilement et activement aux échanges.

Tour de table : la représentante de la mairie, les membres de l'équipe éducative, les parents d'élèves élus au conseil d'école.

Monsieur Pradels rappelle que les écoles de la commune de Groslay appartiennent à la circonscription de Sarcelles Saint Brice. C'est monsieur Sarie Jean-Pierre qui en est l'inspecteur départemental.

La circonscription regroupe les écoles de la ville de Saint Brice, de Groslay et de la moitié de Sarcelles.

Le directeur rappelle que le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif, présidé par le directeur de l'école. Le conseil se réunit trois fois par an. Il précise que l'on y traite que de l'intérêt général de l'école et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille. Le conseil vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il est rappelé que seuls les membres de droits ont une voix délibérative, les autres membres ayant une voix consultative. Le conseil donne également son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école. Il peut également proposer un projet d'organisation sur le temps scolaire. Le directeur rappelle également que les parents élus ont une importante mission de liaison avec tous les parents d'élèves de l'école.

Cette année les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Il y a eu 178 votants sur 367 inscrits. Le taux de participation est de 48,50 % (42,65 % l'an dernier).

## **Discussion et vote du règlement intérieur**

Le règlement a été fourni à chacun des participants.

Ce règlement n'a pas été modifié depuis l'an dernier.

Il prend en compte l'accord de la mairie de permettre aux familles d'entrer dans la cour de récréation pour venir rechercher les enfants des classes 3,4,5 et 6.

Monsieur Pradels précise que c'est à l'issue d'une rencontre avec Mme Steinmann que Monsieur le Maire a donné son accord. Il s'agit d'une demande qui a été accueillie très favorablement par les familles. Mesure que nous appelions de nos souhaits depuis plusieurs années. L'attroupement des familles sur le trottoir présentait un danger.

Le matin les élèves rejoignent seul leur classe. L'équipe enseignante précise que globalement ce dispositif permet aux élèves d'entrer plus vite dans les activités.

Mr Pradels rappelle que tous les enseignants se tiennent à la disposition des familles si nécessaire.

*Après échanges, le règlement intérieur est adopté à la majorité.*

## **Point sur la rentrée**

### **Effectifs et répartitions des élèves au 12 novembre :**

Nous avons actuellement 201 élèves inscrits sur l'école, soit 64 petits, 76 moyens et 61 grands.

- deux classes de petites sections à 27 élèves chacune.
- une classe de petits / moyens de 28 dont 11 petits
- deux classes de moyens de 30 et 28 élèves
- deux classes de grands de 31 et 30 élèves

Lors de la première rencontre entre l'équipe et Mme Steinmann, il a été convenu que lors des prévisions d'effectifs, il ne serait pas tenu compte uniquement du retour de l'état civil. En effet la prévision est souvent inférieure au nombre d'élèves qui s'inscrivent. Ainsi, cette année la première remontée d'effectifs conduit à un total de 212 élèves, ce qui devrait, si les prévisions se confirment, à peut être obtenir l'ouverture de la huitième classe.

### **Gestion du restaurant scolaire :**

Cette année encore l'école fait face à un nombre important d'enfants qui restent déjeuner au restaurant scolaire. En moyenne depuis la rentrée c'est environ 150 enfants qui déjeunent chaque jour. Pour encadrer les différents services il y a 12 personnes (ATSEM, employées mairie et personnel de la société Tremplin).

Les familles demandent à ce que tous les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire portent leur manteau pour traverser la cour de récréation. M. Pradels dit que l'information leur sera donnée.

### **Gestion des dortoirs :**

A ce jour les trois dortoirs sont occupés. L'ensemble des petits se dirigent vers les dortoirs autour de 13h15. Ils sortent de la cantine vers 12h45 au plus tard. Avant ils vont jouer dans la cour de récréation. Ils dorment jusqu'à 15h15 environ.

Les familles demandent à ce que les enfants ne soient pas conduits dehors après le repas en cas de froid. C'est le cas le plus souvent, les atsem profitent de ce moment pour lire une histoire aux

enfants.

### **Fonctionnement des ATSEM :**

L'école fonctionne cette année avec 6 ATSEM pour 7 classes.

Elles se retrouvent chaque matin dans les classes avec des petits et dans la classe de moyens à l'extérieur. L'équipe a été rejointe par Mme Delgehier Célestine qui accompagne les deux classes de GS qui ont respectivement 30 et 31 élèves.

L'après midi les ATSEM des petits surveillent les dortoirs.

### **Retour sur les évaluations de la rentrée**

- Au cours du mois de septembre les élèves de CP ont tous participé à de nouvelles évaluations nationales. Les résultats ne nous ont pas été encore communiqués par les enseignants du CP. Cela va nous permettre d'alimenter la réflexion de l'équipe et de recadrer si nécessaire les objectifs du projet d'école.

- Au cours de cette première période quelques élèves de GS vont participer à des tests sur le langage sur le temps des APC.

Tous les élèves de grande section seront évalués au cours de la troisième période. Ces évaluations doivent permettre aux enseignants de mieux accompagner chaque élève pour sa dernière année de grande section.

### **Aide aux élèves en difficulté :**

Il s'agit à ce moment du conseil d'évoquer les dispositifs d'accompagnement dont peuvent profiter les élèves en difficulté.

### **• Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

Elles sont organisées par les enseignants et mises sous leur responsabilité.

Un accord écrit des parents ou des représentants légaux sera recueilli par le maître de chaque classe. Sur le document il sera précisé les dates ou périodes, les horaires et lieux d'activité. Il est rappelé que les familles restent souveraines quant à la décision d'accepter ou non le projet. Cependant, en cas de refus, ce dernier devra être notifié par écrit au directeur.

Sur la maternelle il est décidé de proposer 2 créneaux de 45 minutes par semaine.

Pour l'école le projet a pour objectif de proposer une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prévention des difficultés. La prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées sont des éléments essentiels pour rendre cette aide efficace.

Ces aides ne se substituent en aucun cas à celles apportées durant le temps de classe.

Dans un premier temps elles ont été proposées aux GS. Au cours de l'année elles seront proposées aux MS.

- Les écoles disposent également pour venir en aide aux élèves en difficulté du **RASED** (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté)

Il convient de noter que cette année l'école ne dispose plus du médecin scolaire, seule une enseignante poste E qui intervient sur les différentes écoles de la commune et sur une autre commune est présente. Quand c'est nécessaire le directeur interpelle M. L'inspecteur qui demande une intervention d'un membre d'un autre RASED si besoin.

Le directeur rappelle ce qu'est le RASED. Il s'agit d'un dispositif ressource mis en place par le Ministère de l'éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Il est constitué d'enseignants spécialisés menant des actions spécifiques pour réduire ces difficultés, lorsque l'aide apportée en classe ou sur le cycle ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.

Les aides ont lieu sur le temps scolaire et sont planifiées en collaboration avec les maîtres de la classe au cours de réunions.

Dans tous les cas les parents sont informés et leur autorisation est demandée pour le travail avec la rééducatrice et le psychologue scolaire.

- Mesdames Uséo et Marie (enseignantes de petite section), après l'endormissement de leurs élèves qui sont alors surveillés par les ATSEM, interviennent auprès de chaque classe selon un emploi du temps établi en début d'année. A travers le jeu elles travaillent des compétences ciblées et précisées par l'enseignant de la classe. Cela permet également à l'enseignant de se retrouver avec un petit groupe d'élèves.

## **Actions intégrées au projet d'école en faveur des élèves pour cette année scolaire :**

### **Dans le cadre du parcours culturel :**

Voici les principales actions qui seront menées cette année :

Une **fête du livre** sera organisée du 8 au 12 avril 2018 dans le cadre de l'ouverture culturelle.

En parallèle à cette fête du livre des actions seront menées :

L'organisation d'un prix littéraire, en partenariat avec la médiathèque au cours duquel les élèves sont invités à venir voter pour leur livre préféré. 5 livres ont été choisis parmi une liste établie avec les enseignants. A travers différentes activités, les élèves se forgeront une opinion personnelle, s'entraîneront à la fonction d'évocation et seront conduits à s'exprimer. Il y a deux sélections : petits moyens et GS CP.

Pour les GS ce prix permet de rencontrer les élèves et les enseignantes des classes de CP.

La fête du livre sera également l'occasion d'organiser une rencontre avec des conteurs au cours de la semaine. Il devrait y avoir pour la première fois la participation d'élèves du collège pour venir lire des histoires.

Une vente de livres devrait être organisée le vendredi soir. Cette vente de livres permettrait d'acheter de nouveaux livres pour l'école.

Le conditionnel est utilisé car cette manifestation devra être autorisée tant par la mairie que par l'éducation nationale. Des règles de sécurité sont établies que les écoles doivent suivre.

Le projet est financé par la coopérative générale de l'école.

Une **chorale** est mise en place au sein de l'école. Elle s'adresse aux moyens et aux grands. Elle est dirigée par mesdames Uséo et Baticle le lundi et le jeudi. Les familles auront l'occasion de venir les écouter pour la première fois à la salle des fêtes le 7 décembre à 18h à l'occasion de l'ouverture du Téléthon.

La fête de l'école aura lieu le 20 décembre avec la visite du Père Noël et la remise d'un livre.

Cette année des projets sont remis en cause du fait de la fermeture de la salle des fêtes en janvier. La rencontre musicale au cours de laquelle des classes de la PS au CM2 se retrouvaient en est un exemple.

Pour les fêtes de fin d'année, le 10 décembre les enfants assisteront à un spectacle offert par la mairie à hauteur de 800 € et à hauteur de 200 € par la coopérative de l'école. Il s'agit du spectacle de marionnettes « Où est la lune ? »

Dans le cadre de l'ouverture culturelle, différentes **sorties** seront organisées tout au long de l'année si le budget sortie est reconduit l'an prochain et si de nouvelles mesures ne sont pas prises dans le cadre du plan vigipirate.

Cette année un mot mystère a été imposé à toutes les classes. Chaque classe devra présenter une ou plusieurs réalisations (plastiques ou non) au mois de juin lors d'une exposition à laquelle les familles seront conviées.

Pour ce projet, les élèves pourront être conduits à rencontrer différents artistes sur site ou à l'école.

Un axe à **dominante mathématique** est également développé.

Pour la troisième fois cette année une rencontre de jeux mathématiques est organisée sur la commune de Groslay par Mme Wurtz conseillère pédagogique de la circonscription. Il s'agit, dès la moyenne section de participer à une rencontre mathématiques. Elle se déroulera du 26 au 30 novembre.

Les classes de MS et de GS vont également participer à un projet de défi mathématiques. Il s'agit de résoudre et de se mettre d'accord au sein du groupe classe sur un ensemble de situations problèmes. Ce dernier est piloté par un comité départemental constitué de professeur de mathématiques, de conseillers pédagogiques mais aussi d'enseignants de la maternelle au collègue.

### **Dans le cadre du parcours sportif :**

pour la première fois cette année, une course dite du muscle est organisée le vendredi 16 novembre dans l'enceinte du parc Belle Alliance. Les élèves doivent faire un maximum de tours en un temps déterminé en fonction de leur âge. Chaque tour fera gagné 20 centimes d'euros en faveur du Téléthon. Cette somme sera prise sur la coopérative générale dans le cadre d'une action de solidarité. Un chèque de la somme totale sera remis à l'association le vendredi 7 décembre au cours de la chorale des moyens et des grands.

- **La rencontre sportive** sera reconduite en juin.

Ces deux projets sont l'occasion pour les élèves de réaliser une activité que l'on peut mesurer.

### **Relation école / mairie**

De nombreux travaux demandés ont été réalisés depuis le dernier conseil d'école : l'escalier de la cour de PS, nettoyage de la fresque...

La cour des petits (pour les classes 1 et 2) qui est toujours rétrécie du fait des travaux a été nettoyée pendant les vacances de la Toussaint. Il convient de rappeler aux services compétents que cette dernière doit au même titre que la grande être régulièrement nettoyée bien qu'elle ait été totalement sécurisée.

Un devis pour le préau a été demandé.

La demande de travaux de la salle de motricité est en cours.

L'équipe souhaite informer Mme Steinmann qu'il y a toujours un problème de clés sur l'école. Des enseignantes ne peuvent pas entrer dans leur classe si le directeur n'est pas présent pour ouvrir.

Mme Steinmann informe le conseil que toutes les familles des élève de GS devront refaire une

inscription au guichet unique pour inscrire leur enfant au CP à partir de janvier.

Les représentants des familles interpellent Mme Steinmann à propos de la sécurité dans la rue Albert Molinier mais aussi aux abords de l'école. De nombreuses voitures sont garées sur les trottoirs et les familles ne peuvent pas circuler.

### **Sécurité à l'école**

Tous les exercices de sécurité font l'objet d'un bilan écrit qui est envoyé aux services de l'éducation nationale mais aussi à la mairie.

Pour cette année scolaire trois exercices PPMS vont être organisés.

Le premier a eu lieu le 15 octobre, il avait pour objectif de s'entraîner à se cacher. L'exercice s'est bien déroulé. Le signal pour annoncer l'exercice reste un gros point faible. Une demande de film pour occulter (moins onéreux que des rideaux) a également été noté pour les classes 3, 4 et 5 et pour le bureau du directeur.

Le premier exercice alerte incendie s'est déroulé le 18 septembre. Tous les enfants ont entendus le signal et ont quitté la classe dans le calme. Nous avons pointé l'absence de clé du petit portail par lequel les élèves devraient rejoindre la cour de Daudet. Actuellement le portail n'est plus fermé à clé mais la clé n'a pas été fournie à l'école.

### **L'école et l'argent**

Au premier septembre le solde de la coopérative de l'école s'élève à 8700 euros. Il convient de noter que deux factures de l'an dernier n'ont toujours pas été encaissées.

Mme Aragon a effectué un contrôle très précis des comptes au mois de septembre.

Monsieur Pradels rappelle que les comptes de la coopérative sont visibles à tous moments par les représentants élus et qu'à la fin de chaque conseil d'école un moment peut être consacré pour faire le point.

A l'issue de chaque appel, l'ensemble des sommes perçues sont réparties entre les classes. Cet argent doit être utilisé pour améliorer le quotidien des classes. Chaque famille peut demander à l'enseignant de viser le cahier de coopérative.

***L'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé le directeur clôt ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2018/2019.***

***Prochain conseil d'école : 19 mars 2019 à 18h30***

signature du directeur : S. Pradels

Signature du représentant des parents d'élèves élus :  
S. Boizard